



Laëtitia Médard

Groupe Communiste

Conseil de Rennes Métropole du 20 novembre 2014

-

Orientations budgétaires : Laëtitia Médard demande la justice fiscale.

Monsieur le Président,

Cher(e)s collègues,

Ce débat consacré aux orientations budgétaires nous fait entrer de plain-pied dans une période inédite pour les collectivités territoriales qui subissent des restrictions budgétaires exceptionnelles.

Les perspectives données à l'action publique locale sont incontestablement contrariées et la question qui est posée aujourd'hui à l'ensemble des collectivités territoriales est bien celle de leur capacité financière à mener des actions au service des habitants.

On ne peut ignorer les contraintes d'un contexte économique qui oscille entre quasi-récession et stagnation. Mais, c'est précisément parce que ce contexte appelle une mobilisation exceptionnelle de l'investissement public que les élus communistes contestent le choix de l'austérité budgétaire.

Le rapport admet à demi-mot l'effet contre-productif de ces choix, je cite : *"Une faible croissance conduira à des recettes publiques moins élevées qu'espérées ce qui ralentit la*

réduction du déficit public et rend plus difficile le poids de la dette" ... mais sans en tirer de véritables questionnements voire conséquences.

Le Gouvernement ne s'arrête pas à réduire les dotations aux collectivités, le projet de loi de programmation des finances publiques 2015-2017 veut fixer des objectifs limitant leurs dépenses.

Or, en donnant à l'Etat une possibilité, même non contraignante, de peser sur des choix locaux de gestion budgétaire, cet indicateur apparaît comme une entorse aux principes de libre administration des collectivités et d'autonomie financière, des principes qui sont les fruits de longs combats menés par les élus locaux.

Il en va également de la relation de confiance entre l'Etat et les collectivités locales aujourd'hui bien entamée.

Dans ce contexte difficile, il nous apparaît cependant que nos orientations budgétaires respectent les engagements que nous avons pris devant les électeurs.

Il est précisé dans le rapport que le niveau d'investissement est historiquement haut pour l'année 2015. Ceci est permis par une gestion scrupuleuse de nos ressources qui ne date pas d'hier mais également par une proposition d'évolution de la fiscalité ménage comme des entreprises.

Il est important de rappeler que l'impôt permet de financer efficacement les dépenses publiques, il révèle l'ambition que se donne la société de prendre en charge collectivement les besoins sociaux, environnementaux et économiques.

Ceci étant dit, toute évolution de la fiscalité doit impérativement être fondée sur le principe de justice et, sur ce point, nous interrogeons les orientations qui nous sont présentées.

Il nous est en effet proposé d'augmenter d'1,5 point la fiscalité ménage quand elle n'augmentera que de 0,47% pour les entreprises. Cette dernière progression nous semble particulièrement faible notamment au regard de celle proposée pour la fiscalité ménage.

Nous demandons donc au vice-président en charge des finances et au président de la Commission Finances de nous fournir, pour la prochaine Commission finances, les éléments

nécessaires à la détermination des taux de la CFE et les possibilités offertes à notre collectivité pour faire évoluer ce taux.

Cette demande nous semble d'autant plus justifiée que les entreprises sont déjà particulièrement avantagées par les multiples mesures fiscales en leur faveur.

J'ajouterai également que les entreprises ont été largement bénéficiaires de la réforme de la taxe professionnelle intervenue en 2010. Concernant notre territoire, la fiscalité entreprise atteignait en 2010 142 Millions d'euros contre 91 Millions d'euros en 2013 soit une réduction de 36%.

Nous souhaitons donc la prise en compte de notre demande et approuvons ces orientations marquées par la volonté et l'ambition de conduire des politiques utiles à notre Métropole